

02 juil 2021 -15:59

27 centres accrédités pour une navigation de plaisance +sûre

Le vice-Premier ministre Georges Gilkinet a rendu visite au Bruxelles Royal Yacht Club pour saluer l'entrée en vigueur d'une réforme majeure menée avec son collègue Vice-Premier ministre Vincent Van Quickenborne pour la sécurité de la navigation de plaisance, co-construite avec le secteur.

BRUXELLES 2 juillet 2021 – Depuis le 1er juillet 2021, les règles d'obtention d'un brevet de navigation changent. Comme pour le permis voiture, un examen théorique et un examen pratique sont désormais nécessaires pour pouvoir circuler sur nos voies navigables et en Mer du Nord. Après une large concertation des acteurs du secteur, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet, et le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mer du Nord, Vincent van Quickenborne, ont adapté et renforcé le cadre légal pour des eaux +sûres. Georges Gilkinet a remis officiellement ce vendredi 2 juillet au Bruxelles Royal Yacht Club (BRYC) sa reconnaissance comme centre d'examen pratique, l'un des 27 centres pratiques agréés.

Toute personne qui veut conduire une voiture sur la route doit obtenir un permis de conduire. Pour ce faire, vous devez passer un examen théorique et un examen pratique. Cette logique est maintenant étendue à la voile. Depuis le 1er juillet, toute personne souhaitant obtenir un permis de navigation doit également passer un examen pratique.

En plus du test théorique, un nouvel examen pratique remplacera désormais le cours pratique de 6 heures ou les 12 heures de navigation obligatoires en compagnie d'une personne titulaire d'un brevet. Les candidats seront testés sur les connaissances pratiques et certaines compétences.

Ainsi, les plaisanciers seront mieux préparés avant de se rendre sur l'eau. Cela accroît la sécurité sur les voies navigables intérieures belges et les routes maritimes très fréquentées de la mer du Nord belge.

27 centres pratiques agréés

Les examens pratiques se dérouleront dans des centres d'examen spécialisés, agréés par les ministres et contrôlés par le SPF Mobilité et Transports.

Les examens pourront se dérouler dans l'un des 27 centres d'examen agréés à travers la Belgique, dont le Bruxelles Royal Yacht Club.

Il existe également des conditions claires en matière de connaissances et de compétences pour les épreuves pratiques telles que, par exemple, le respect des règles de priorité, la réalisation des contrôles nécessaires avant et après la navigation, la réalisation de manœuvres. En outre, les examinateurs doivent répondre à certaines exigences en matière de certification et d'expérience. Ces derniers devront détenir, au minimum, un brevet d'aptitude adapté à l'examen réalisé et avoir un nombre d'heures de navigation récentes suffisant à leur actif.

Ce changement contribuera à la sécurité des plaisanciers sur nos voies navigables ainsi qu'à une meilleure gestion plus professionnelle du secteur de la navigation de plaisance en Belgique.

Les brevets obtenus avant le 1er juillet 2021 restent valables. Les brevets délivrés après le 1er juillet sont de deux types : les brevets moteur et les brevets moteur et voile. Cette subdivision est indiquée sur le nouveau brevet.

Réforme de la navigation de plaisance

Depuis septembre 2019, la nouvelle législation en matière de navigation de plaisance est déployée étape par étape. Cette réforme est axée sur la simplification, la modernisation et le renforcement de la sécurité.

Elle a vu le jour après une longue période de consultation via la Plateforme Fédérale de concertation sur la navigation de plaisance, complétée par une vaste enquête en ligne auprès du secteur. Une consultation a eu lieu avec les utilisateurs, les prestataires de services et les parties prenantes.

||

« Hisser la grande voile, larguer les amarres, porter secours à un homme à la mer... cela ne s'improvise pas. Je suis convaincu que le cadre légal adapté suite à une large consultation du secteur permettra à chacun de naviguer en toute liberté, tout en évitant des accidents voire en préservant des vies. Les 27 centres accrédités en seront les gardiens. En tant que Ministre de la Mobilité, je souhaite accompagner la navigation de plaisance vers + de sécurité et + de durabilité afin de permettre à chacun de profiter au mieux de moments de

||
plaisir au fil de l'eau. »

Georges Gilkinet
Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

||
« Grâce à un test pratique, nous élevons les exigences envers ceux qui naviguent sur les eaux. C'est important pour renforcer la sécurité des voies navigables, en eau intérieure comme dans les espaces maritimes très fréquentés de la mer du Nord belge. Pour que tout se déroule pour le mieux, 27 centres pratiques ont été agréés pour faire passer l'examen. Ces centres répondent aux normes les plus élevées. Cela contribue à rendre le secteur de la navigation de plaisance plus sûr en Belgique. » ||

Vincent Van Quickenborne
Vice-Premier ministre et ministre de la Mer du Nord

||
« Une consultation constructive avec le secteur a conduit à une nouvelle approche moderne de la navigation de plaisance. Désormais, les brevets seront décernés après avoir également démontré des compétences pratiques. Pour ces tests pratiques, nous nous appuyons sur la vaste expertise des écoles de voile belges et en tant qu'administration, nous veillons à la qualité et l'uniformité. De cette manière, nous augmentons ensemble la sécurité sur l'eau. » ||

Bart Heylbroeck
directeur-générale a.i. de la direction générale Navigation du SPF Mobilité et Transports

|| « Voilà bientôt 60 ans que l'école de navigation du BRYC prépare aux examens des brevets belges de navigation de plaisance. De cours purement théoriques à l'origine, des cours pratiques ont rapidement complété les formations. Aujourd'hui, le nouveau Centre d'Examens Pratiques de la Brussels Sailing Academy s'inscrit parfaitement dans la poursuite de cette longue tradition avec, et depuis toujours comme objectif principal: la formation de plaisanciers responsables. L'accent est donc placé tout particulièrement sur la bonne compréhension des matières et des règlements, le développement du 'sens marin' et la sécurité de la navigation. Le BRYC souhaite contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité sur l'eau et à encore plus de plaisir dans la pratique du Yachting » ||

Michel Clouwaert
commodore du BRYC

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be